TRIDES DÉCHETS ASSAILAU



QUE RESTE-T-IL DANS MON SAC OFFICIEL BLANC?







CE QUI RESTE DANS LE SAC OFFICIEL BLANC

- RESTES DE REPAS CUITS
- EMBALLAGES PLASTIQUES SOUILLÉS POTS DE YOGHOURT, BARQUETTES DE VIANDE OU POISSON
- MATIÈRES COMPOSITES BERLINGOTS, CHAUSSURES DE SKI, RASOIRS JETABLES, BROSSES À DENTS
- PAPIERS ET CARTONS SOUILLÉS CARTONS À PIZZA, MOUCHOIRS, PAPIERS MÉNAGES
- PRODUITS HYGIÉNIQUES COUCHES-CULOTTES, COTONS-TIGES, SERVIETTES, TAMPONS, TUBES COSMÉTIQUES
- CHIFFONS SOUILLÉS TEXTILES HORS D'USAGE
- AMPOULES À FILAMENT
- LITERIE DUVETS, OREILLERS
- LITIÈRES ANIMALES
- MÉGOTS DE CIGARETTE CIGARES
- SACS D'ASPIRATEUR DÉCHETS DE NETTOYAGE
- PETIT MOBILIER EN BOIS
- POLYSTYRÈNE EXPANSÉ (SAGEX) DE COULEUR OU SOUILLÉ

«Souillé» signifie que l'objet a été en contact avec une substance qui l'a sali ou contaminé de sorte qu'il est devenu impropre au recyclage. «Composite» signifie que l'objet est constitué de plusieurs matériaux indissociables, qui ne peuvent être recyclés ensemble.



CE QUI EST AUSSI COLLECTÉ EN PORTE-À-PORTE

- VERRES BOUTEILLES, BOCAUX, VERRES DE TABLE, BRIS DE GLACE
- PAPIERS ET CARTONS NON SOUILLÉS
- **DÉCHETS VÉGÉTAUX** FRUITS ET LÉGUMES CRUS, PLANTES, FLEURS, TERRE, GAZON, COQUILLES D'ŒUFS, MARC DE CAFÉ ET THÉ, PAIN, BOUCHONS DE LIÈGE

Ces déchets sont à déposer en vrac dans les conteneurs spécifiques. Ne pas y laisser de sacs, même biodégradables.

POSTES FIXES DE COLLECTE POSTE FIXE DE COLLECTE POSTE FIXE DE COLLECTE

CE QUI EST COLLECTÉ DANS VOTRE QUARTIER

- ACIER ET ALUMINIUM MÉNAGER FEUILLES EN ALU, BOÎTES DE CONSERVES, AÉROSOLS
- CANETTES EN ALUMINIUM
- TEXTILES ET CHAUSSURES VÊTEMENTS, BASKETS, DRAPS, SACS

Les bouteilles en PET sont à retourner en magasin et les plastiques non souillés en déchèterie.



CE QUI EST REPRIS DANS LES DÉCHÈTERIES

- MÉTAUX FERRAILLE, CASSEROLES, POÊLES
- BOIS MEUBLES, PALETTES
- PLASTIQUES NON SOUILLÉS JOUETS, SACS, BIDONS, CAISSES
- VAISSELLE ET FAÏENCE
- POLYSTYRÈNE EXPANSÉ (SAGEX) BLANC ET NON SOUILLÉ
- OBJETS VOLUMINEUX TAPIS, CANAPÉS, PLANCHES À REPASSER
- VÉLOS, VÉLOMOTEURS
- DÉCHETS SPÉCIAUX PRODUITS D'ENTRETIEN, SOLVANTS, PEINTURES, RADIOGRAPHIES, AUTRES PRODUITS TOXIQUES

A l'exception des ordures ménagères, tous les déchets sont acceptés en déchèterie. Les objets en plastique doivent être vidés ou propres.



CE QUI PEUT ÊTRE RAPPORTÉ DANS LES MAGASINS

- BOUTEILLES EN PET
- SOURCES LUMINEUSES
- PILES ACCUMULATEURS, BATTERIES
- ÉLECTROMÉNAGER ASPIRATEURS, ROBOTS MÉNAGERS, MICRO-ONDES
- ÉLECTRONIQUE TV, ORDINATEURS, TÉLÉPHONES MOBILES, CLAVIERS, SOURIS
- MÉDICAMENTS

Les commerçants ont l'obligation légale de récupérer certains déchets soumis à une taxe anticipée d'élimination (TAE) lorsqu'ils proposent les mêmes types d'articles dans leur assortiment.

LISTES NON EXHAUSTIVES. POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONSULTEZ LE FASCICULE COMPLET «**TRI DES DÉCHETS: MODE D'EMPLOI**» AINSI QUE VOTRE CALENDRIER DE RAMASSAGE OFFICIEL. CES DOCUMENTS SONT DISPONIBLES EN TÉLÉCHARGEMENT SUR **WWW.LAUSANNE-RECYCLE.CH** OU SUR COMMANDE AU N° D'APPEL GRATUIT **0800 804 806**

